

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PCRS24_18

Le Président du Conseil départemental;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 23 avril 2024 relative à la fixation des ratios d'avancement de grade;

Vu l'arrêté du 16 mai 2024 relatif aux lignes directrices de gestion ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTÉ :

Article 1er : les agents départementaux suivants sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe établi au titre de l'année 2024 :

AMIEL Julien (DGAR)
BEVAN Françoise (DGAS)
D'ALMEIDA-LEGRAND Elodie (DGAECAT)
GRIGOLETTO Aurélie (INOVALYS)
GUYOMARC'H Fréia (DGAS)
LAIGO Evelyne (DGAS)
LAMOUR Catherine (DGAR)
LE JOLY Valérie (DGAS)
ROLLAND Brigitte (DGAS)
TRIFFAULT Céline (DGAS)

Article 2: M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du département, affiché à l'Hôtel du département et transmis au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour affichage.

<u>Article 3</u>: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification via l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Vannes, le 2 8 JUIN 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental et par délégation Le directeur général des services

Antoine LAFARGUE